

au temps de la Confédération figure à la p. 921 de l'édition de 1940 et les fusions de banques depuis 1867, aux pp. 826-829 de l'*Annuaire* de 1941. Un tableau, pp. 928-929 de l'édition de 1937, donne les faillites depuis la Confédération; la dernière est survenue en 1923.

Le résumé des changements les plus importants déterminés par la revision de la loi des banques en 1944 est fait à la p. 993-994 de l'*Annuaire* de 1946.

Sous-section 2.—Statistiques réunies des banques à charte

Afin de donner un bon aperçu de la nature des opérations bancaires au Canada, le passif des banques est étudié au tableau 9 sous deux aspects différents: le passif envers les actionnaires et le passif envers le public, celui-ci étant ordinairement seul considéré pour déterminer l'état financier d'une banque. L'actif est divisé en quatre catégories, les "autres actifs" étant ajoutés au total. Le lecteur intéressé à la pratique bancaire remarquera l'augmentation relative du capital et du fonds de réserve de même que la forte augmentation du passif envers le public par rapport au passif total et le pourcentage graduellement croissant du passif envers le public par rapport à l'actif total. La proportion décroissante des billets en circulation par rapport au passif total envers le public est une autre caractéristique de l'évolution du régime bancaire ces derniers temps. Le portefeuille de titres fédéraux, provinciaux et municipaux était relativement peu important avant la guerre de 1914-1918.

